



**BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 2 SEPTEMBRE 2025 À 18H00**

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

Présents :

1	AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI
2	AIX-LES-BAINS	FRUGIER Michel
3	AIX-LES-BAINS	GUIGUE Thibaut
4	AIX-LES-BAINS	MONTORO-SADOUX Marie-Pierre
5	BOURDEAU	DRIVET Jean-Marc
6	BRISON SAINT INNOCENT	CROZE Jean-Claude
7	CHANAZ	HUSSON Yves
8	CHINDRIEUX	BARBIER Marie-Claire
9	CONJUX	SAVIGNAC Claude
10	DRUMETTAZ-CLARAFOND	BEAUX-SPEYSER Danièle
11	DRUMETTAZ-CLARAFOND	JACQUIER Nicolas
12	ENTRELACS	BRAISSAND Jean-François
13	GRESY-SUR-AIX	MAITRE Florian
14	LA BIOLLE	NOVELLI Julie
15	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	MORIN Bruno
16	LE BOURGET DU LAC	MERCAT Nicolas
17	LE BOURGET DU LAC	SIMONIAN Edouard
18	LE MONTCEL	HUYNH Antoine
19	MERY	FONTAINE Nathalie
20	MOUXY	FILIPPI Laurent
21	ONTEX	CURTILLET Jacques
22	PUGNY-CHATENOD	CROUZEVALLE Bruno
23	RUFFIEUX	ROGNARD Olivier
24	SAINT OFFENGE	GELLOZ Bernard
25	SAINT OURS	ALLARD Louis
26	SAINT PIERRE DE CURTILLE	DILLENSCHNEIDER Gérard
27	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	TOUGNE-PICAZO Brigitte
28	TRESSERVE	LOISEAU Jean-Claude
29	VIVIERS-DU-LAC	AGUETTAZ Robert
30	VOGLANS	MERCIER Yves

Pouvoir de Manuel ARRAGAIN

25 communes présentes

Absents excusés :

TREVIGNIN	Nicolas CHAPUIS
-----------	-----------------

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 26 août 2025, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 13 projets de délibérations.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 30 présents et 1 procuration.

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 10 Année : 2025
Exécutoire le : 09 SEP. 2025
Publiée / Notifiée le : 09 SEP. 2025
Visée le : 09 SEP. 2025

EAU POTABLE

Modélisation hydraulique du réseau d'eau potable – Schéma directeur eau potable inter-collectivités – Demande de subventions

Monsieur le Président rappelle l'engagement constant de la collectivité à améliorer la connaissance et la modernisation du service public de production et distribution d'eau potable. Il souligne plusieurs projets prévus pour l'année 2025, pour lesquels des financements peuvent être recherchés.

La modélisation hydraulique du réseau d'eau potable a fait l'objet de premiers tests en 2024 avec le déploiement de cet outil sur le territoire de la Chautagne.

Le travail entre en phase de déploiement et nécessite de l'ingénierie pour créer le jumeau numérique du réseau et tester des scénarios d'évolution possibles, notamment en lien avec l'urbanisation. Il permettra d'identifier de manière précise les besoins de renforcement du réseau et d'améliorer le service public (pression, temps de séjour, criticité des casses, débits des poteaux incendie...).

Parallèlement au travail de modélisation, une numérisation des ouvrages stratégiques (réservoirs et chambre de vannes) est prévue afin d'améliorer le détail des plans accessibles aux équipes (SIG - système d'information géographique).

Le deuxième projet présenté est le schéma directeur Eau potable inter-collectivités.

Les contraintes croissantes sur nos ressources (changement climatique, pollutions diffuses) nécessitent une plus grande articulation avec les collectivités voisines. C'est dans cette perspective qu'un groupement de commande a été mis en place en février 2025, coordonné par Grand Lac.

Cette étude, envisagée pour une durée de 18 mois, vise à proposer une infrastructure de liaison avec les collectivités proches afin de pouvoir secourir les territoires en cas d'évènement majeur : Grand Annecy, Grand Chambéry, la CC de Rumilly Terre de Savoie et Grand Lac.

Ces actions rejoignent les axes stratégiques de nos financeurs, à savoir :

- Le 12^{ème} programme de l'agence de l'eau
- L'Appel à Projets annuel du Département de la Savoie - Volets 1, 2 et 4.

Le montant et la répartition envisagée entre les financeurs, est détaillé comme suit :

Objet	Année	Montant € HT	Montant aide Agence (HT)		Montant aide Département (HT)		Reste à charge Grand Lac	
VOLET 1 " Performance des services" : * Numérisation des ouvrages * Modélisation hydraulique du réseau d'eau potable	2025-2026	150 000 €		75 000 €	30%	45 000 €	30 000 €	20%
	2025-2026	136 200 €	90 000 €		44%	59 928 €	27 215 €	20%
	2026-2027	81 885 €			50%	40 943 €		
Volet 4 « Amélioration de la connaissance de la ressource en eau face au changement climatique » : Schéma directeur intercollectivités <i>- Etude de base estimée à 200 000€, répartie en 4 parts égales (soit 50 k€ pour Grand Lac)</i> <i>- Bons de commande pour des approfondissements, estimés à 50 k€ par collectivité</i>	2025-2027	100 000 €	20% estimé	20 000 € estimé	60%	60 000 €	20 000 €	20%
TOTAL (HT)		468 085 €				205 871 €	77 215 €	

T.V.A. à 20%	93 617 €
TOTAL (TTC)	561 702 €

Pour le Volet 1, les valeurs d'aides de l'agence de l'eau ont été fixées lors du dépôt précédent du dossier en 2024. Pour le Volet 4, le taux d'aide demandé à l'Agence sera adapté afin que l'auto-financement soit de 20% pour Grand Lac.

Les crédits sont ouverts au budget Eau Potable, opération n°17-9.

Ils seront inscrits aux budgets 2025 et 2026.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à déposer ce dossier auprès des partenaires financiers, à savoir l'Agence de l'Eau et le Département de la Savoie, pour solliciter les subventions les plus élevées possibles.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport et les projets décrits,
- AUTORISE Monsieur le Président à déposer ce dossier auprès de nos partenaires financiers (Agence de l'Eau et Département de la Savoie) au titre du Contrat de Bassin et sollicite les subventions les plus élevées possibles,
- SOLLICITE une dérogation pour démarrage anticipé des travaux préalablement à la décision d'aide des financeurs (cette autorisation a été obtenue pour le Département sur le volet 1).

Aix-les-Bains, le 2 septembre 2025

Le Président,
Renaud BERETTI

- Délégués en exercice : 33
- Présents : 30
- Présents et représentés : 31
- Votants : 31
- Pour : 31
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 10 : Modélisation hydraulique du réseau d'eau potable - Schéma directeur eau potable inter-collectivités - Demande de subventions

Date de transmission de l'acte : 09/09/2025

Date de réception de l'accusé de réception : 09/09/2025

Numéro de l'acte : d5547 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20250901-d5547-DE

Date de décision : 01/09/2025

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.1. Demandes de subventions